

Restructuration des programmes de la Faculté des Sciences de la Motricité à partir de la rentrée 2022-2023

Le Conseil Facultaire de la Faculté des Sciences de la Motricité, lors de sa séance du 9 juin 2021, a décidé :

- La suppression du Bachelier en Sciences de la Motricité à Orientation Générale, module Général

(NB : les modules Education physique et Ostéopathie restent ouverts)

- La modification des programmes des Bacheliers en Sciences de la Motricité (module Ostéopathie et Education physique) et en Kinésithérapie et Réadaptation

1. Suppression du Bachelier en Sciences de la Motricité à Orientation Générale, module Général - à partir de l'année académique 2022-2023.

Concrètement, la suppression du module va se dérouler de la manière suivante :

Première année de Bachelier (BA1)

- Plus aucune nouvelle inscription ne sera possible en 2022-2023

Poursuite du cursus de Bachelier (BA)

- Les étudiants déjà engagés en Bachelier en Sciences de la Motricité à Orientation Générale, module général (par exemple à l'issue de leur BA1) pourront continuer leur parcours.
- La rentrée 2022-2023 est la dernière à laquelle nous accepterons de nouveaux étudiants en poursuite du cursus de Bachelier en Sciences de la Motricité à Orientation Générale, module général (réorientation ou admission)

Ces éléments sont synthétisés dans le schéma ci-dessous :

Bachelier en Sciences de la Motricité, module général			
Inscription en :	2022-2023	2023-2024	2024-2525
BA1			
Nouvel étudiant*	NON	NON	NON
Réorientation*	NON	NON	NON
Etudiant inscrit précédemment en BA1*	OUI	NON	NON
BA			
Nouvel étudiant*	OUI	NON	NON
Réorientation*	OUI	NON	NON
Etudiant inscrit précédemment en BA1 ou BA*	OUI	OUI	OUI

* sous réserve de sa finançabilité

2. Modification des programmes des Bachelier en Sciences de la Motricité et en Kinésithérapie et Réadaptation

A partir de l'année académique 2022-2023, les programmes de cours de la première année des Bacheliers en Sciences de la Motricité à Orientation Générale, module ostéopathie et en Kinésithérapie et Réadaptation, seront également modifiés.

Le nouveau programme est résumé dans le schéma ci-dessous :

	ECTS	BA1 en Kinésithérapie et Réadaptation	BA1 en Sciences de la Motricité, module Ostéopathie	BA1 en Sciences de la Motricité, module Education Physique
Tronc commun	5	Chimie		
	5	Outils d'analyse biomécanique appliqués aux sciences de la motricité		
	5			
	5	Biologie cellulaire et évolution du monde animal		
	5	Bases de neurophysiologie		
	5	Anatomie humaine (1ère partie)		
Spécificités	5	Méthodologie générale de la kinésithérapie I	Méthodologie générale de l'ostéopathie I	Activités Physiques et sportives I
	5	Travaux pratiques de méthodologie générale de la kinésithérapie I	Travaux pratiques de méthodologie générale d'ostéopathie I	Activités Physiques et sportives II
	5			Activités Physiques et sportives III
	5	Education motrice et psychomotricité	Activités psychomotrices et mise en condition physique	
	5		Introduction aux sciences de la santé	Options : Introduction aux Sciences de la Motricité ou Anglais 1, Act. sp., santé, fitness, Découverte des techn. d'apprent. EP
	5	Options : Introduction aux Sciences de la Motricité ou Anglais 1	Options : Introduction aux Sciences de la Motricité ou Anglais 1	

- Le programme des trois sections diffère de 25 ECTS.
- Lors d'une réorientation, l'étudiant sera inscrit en BA1 de son nouveau cursus. Ceci vaut pour toutes les réorientations en cours de bachelier.

→ **Concrètement : l'étudiant en Sciences de la Motricité, module Ostéopathie qui souhaite se réorienter vers le bachelier en Kinésithérapie et Réadaptation se verra réinscrit en BA1.**